

Communiqué

La Municipalité de Pully et sa secrétaire municipale, Madame Corinne Martin, ont décidé, d'un commun accord, de mettre fin à leur collaboration avec effet au 30 avril 2012.

Madame Corinne Martin cessera toutefois son activité au sein de l'administration en janvier 2012, dès la transmission de ses dossiers en mains de la Municipalité.

La Municipalité remercie vivement Madame Corinne Martin pour son engagement en faveur de la Ville de Pully et le travail qu'elle a accompli avec compétence et efficacité durant ses neuf années passées au sein de l'administration.

Elle lui souhaite ses meilleurs vœux pour la suite de sa carrière professionnelle.

Pour toutes questions, vous pouvez vous adresser à M. G. Reichen, syndic.

La Municipalité

Pully, le 9 janvier 2012